

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 30/08/2024

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BIARNAIX, Mrs PEJOU, GORY, Mme LORNAC, FILIATRE, LABONNE, Mrs TARRADE, HERMANN.

Absents excusés : Mr MACARY, Mmes BLANCHER, LEMEINGRE.

Absents : Mr DEFORGE, Mme REIX-PEYTOUR.

Monsieur MACARY Thierry a donné son pouvoir à Mr DUBOIS Jean-Louis  
Madame BLANCHER Laura a donné son pouvoir à Mme BIARNAIX Delphine  
Madame LEMEINGRE Audrey a donné son pouvoir à Mr GORY Roland

Madame LORNAC Corine a été élue secrétaire de séance.

---

-1-

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

-2-

### DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

#### DÉCISION n°2024-014 du 12/07/2024

**Objet : Demande de subvention SEHV (achat matériel neuf éclairage public)**

Dans le cadre de l'achat de matériel neuf pour l'éclairage festif, la Commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 15% auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Il est procédé au dépôt d'une demande de subvention auprès du SEHV pour l'achat des illuminations de Noël d'un montant de 3 548.60 € HT.

#### DÉCISION n°2024-017 du 30/08/2024

**Objet : Demande de subvention Conseil Départemental (Paratonnerre Eglise)**

Dans le cadre de la fourniture et l'installation de matériel pour la protection foudre de l'église de Magnac-Bourg, la Commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 25% auprès du Conseil Départemental.

Il est procédé au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat et l'installation d'un paratonnerre à l'église.

#### DÉCISION n°2024-018 du 30/08/2024

**Objet : Demande de subvention Conseil Départemental (Réparation Clocher et Chemin de ronde)**

Dans le cadre des travaux pour la réparation du clocher et du chemin de ronde de l'église suite à la foudre de juin 2023, la Commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 40% auprès du Conseil Départemental.

Il est procédé au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de restauration du clocher et du chemin de ronde de l'église.

-3-

### Décisions modificatives n°2 – Budget Eau Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n2 (Budget Eau Assainissement) suivante concernant une régularisation d'amortissement :

<u>Section Fonctionnement</u>		<u>Section Investissement</u>	
Dépenses – Article 6061	- 3.00 €	Dépenses – Article 2315 pgm 2058	+3.00€
Dépenses – Article 6811	+ 3.00 €	Recettes - Article 2818 – 040	+3.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du Budget Eau Assainissement tel que décrite ci-dessus.

-4-

### Décisions modificatives n°1 – Budget Principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°1 (Budget Principal) suivante concernant une régularisation d'amortissement pour la sécurisation des abords de l'école

#### Section Investissement

Dépenses - Article 45811 – 041	+ 5783.00 €
Recettes - Article 204132 – 041	+ 5 783.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du Budget Principal tel que décrite ci-dessus.

-5-

### Participation employeur – protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 08 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- de participer à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2024**, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de **15.00 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

-6-

### Tarifs Scolaires

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 02/09/2024 les tarifs comme suit :

### ***Cantine Scolaire***

Enfant 2,39 €

Enseignants 5,75 €

Il est rappelé que les repas ne sont décomptés qu'à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

### ***Garderie Municipale***

Matin 1,42 €

Soir 2,12 €

Matin et Soir sur un même jour 3,40 €

-7-

### **Remboursement barrière-potelet**

La société JE TRANSPORTE en charge de la collecte des canards pour la Quercynoise a endommagé une barrière et un potelet devant le Bureau de Tabac le 10 juin 2024.

La réparation de ce sinistre s'élève à la somme de 762 €.

Comme convenu, avec cette société, il est prévu de leur facturer ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de cette somme.

-8-

### **Avenant n°1 – Carrière de Condat (Caux)**

Mr LEPROVAUX Christophe des Carrières de CONDAT nous a fait parvenir un avenant à la convention d'occupation du 02 décembre 1991 qui avait été signée entre la Section de Caux et la Société Bariaud.

Les Carrières de Condat exploite actuellement le site par arrêté préfectoral du 29 juin 2004.

Cet avenant est une actualisation de la convention et notamment de la parcelle D5 dont une partie correspond à la piste qui permet d'accéder à la carrière (voir plan annexé)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, accepte la signature de cet avenant à intervenir avec les carrières de CONDAT.

-9-

### **Bail dérogatoire – Panier de Germaine**

L'Association « Le Panier de Germaine » a sollicité la Commune pour la location du local sis « 11 Place Pestour ».

La mise à disposition de ce local pourrait se faire en octobre ou novembre.

Le loyer fixé serait de 200 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, émet un avis favorable à cette location et autorise Monsieur le Maire à signer un bail dérogatoire à intervenir avec cette association pour une durée d'un an.

-10-

### **Questions diverses**

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par le Rallye de la Briance pour une nouvelle édition en 2025 sur Magnac-Bourg.

Une discussion est faite sur les points positifs et négatifs lors du rallye des 25 et 26 mai.

Gaëlle LABONNE demande si le parc fermé pour le Rallye installé Place Donnet pouvait changer d'emplacement car les commerçants de la Place se retrouvent bloqués durant cette manifestation.

Cette possibilité sera à étudier avec Mr CLAVault Laurent, Président de l'ASA Mauve, organisateur du Rallye.

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association AJL « Alliance Judo Limoges » a sollicité une salle pour un repas

La question est posée sur le prix de la salle.  
Le Conseil Municipal décide que le tarif en vigueur serait appliqué.

- ☞ Sébastien PÉJOU informe le Conseil que lors de la Foire de Noël, il a sollicité Gospel Fusion de Limoges pour un concert à l'église. Concert gratuit pour les habitants vers 17h00, environ 30 chanteurs seront présents. Le Conseil Municipal est favorable à cette venue
- ☞ Gaëlle LABONNE demande pourquoi il y a un problème de coordination avec l'éclairage des différentes rues du cœur du Bourg  
Jean-Louis voit Mr DESMOULIN, en charge de l'entretien, cette semaine, il va lui demander de régler les horloges.
- ☞ Gaëlle informe le Conseil qu'elle cherche un emploi civique pour l'école – domaine sport / artistique  
Cette information sera relayée sur facebook
- ☞ Gaëlle informe le Conseil que le concert de l'école devrait avoir lieu le 28 mars 2025 à 20h00
- ☞ Il est rappelé au Conseil Municipal que le calendrier de réservation des salles pour l'année 2025 pour les associations aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 à 18h00 à la salle des fêtes
- ☞ Corine LORNAC à l'occasion d'une consultation a évoqué avec les infirmières le projet de la future maison de santé (Espace Cœur de Bourg, Soins et Bien Être). Elle se sentent abandonnées et n'ont pas d'informations sur l'avancée de ce dossier.  
Elles ont une proposition de local d'une commune voisine.  
Corine estime qu'il y a un manque d'informations et de communication avec les infirmières.  
Après échanges, il s'avèrerait qu'elles soient au courant de l'avancée du projet suite à divers rendez-vous avec les élus.
- ☞ Corine informe le Conseil que Sêma Lao va revenir pour la fissure sur la façade du DOJO

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H11.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.



La Secrétaire de séance,

LORNAC Corine.